

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1749

20 juillet 2013

SOMMAIRE

GAI S.à r.l.	83906	L.F. Management and Investment S.à r.l.	83908
Gebelux	83907	Logi Holdings S.à r.l.	83920
GLG International S.A.	83906	Logi Holdings Sub S.à r.l.	83951
Gortis Holding S.A.	83916	LTH-IAPS S.à r.l.	83912
Hamburg Altona	83910	Luxembourg Fund Partners S.A.	83906
Hamburg Lurup	83917	Luxembourg Fund Services	83913
HAPI Holding S.à r.l. / B.V.	83908	Luxradio S.à r.l.	83913
Helios	83908	Magery S.à r.l. - SPF	83915
Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l.	83911	Maira Investment S.A.	83913
HP LUX FUND SICAV	83918	Master 6	83912
Imdeco S.A.	83918	Medas Corporation S.à r.l.	83913
Indosuez Capital Luxembourg S.A.	83907	Median Gruppe S.à r.l.	83912
Indosuez Capital Luxembourg S.A.	83916	Median Kliniken S.à r.l.	83914
Interactive Brokers Financial Products S.A.	83906	Melrose Resources	83915
International Eurofin S.A.	83909	Meridian Services S.à r.l.	83914
International Eurofin S.A.	83917	Micaboul Holding S.A.	83917
IPConcept (Luxembourg) S.A.	83909	Mínera Gold S.A.	83914
IWI International Wealth Insurer	83909	Monet Group S.A.	83916
Jenebe International S.à r.l.	83907	Natural Resources Acquisition S.à r.l.	83920
Kaltchuga Opportunities SICAV-FIS	83907	Natural Resources Acquisition SCS	83920
Kappa Investments S.A.	83908	Nubeginnings S.à r.l.	83915
KBL EPB Fund	83909	OAK Tree Investment S.A.	83919
KBL EPB Fund	83910	Oikia Holding S.A.	83920
KBL Key Fund	83910	Old Town	83919
Key International Strategy Services S.à r.l.	83911	OML Marketing SA	83919
Lag International S.A.	83912	Orizava S.A. SPF	83941
Land Development S.à r.l.	83910	Oustal SA	83929
La-ser Alpha Group S.à r.l.	83911	Pavi Properties S.A.	83937
LBREM II Europe S.à r.l.	83911	Promonova S.A.	83919
Leaflock S.A.	83914	Reflex'it S.A.	83951
Les Petits Tournesols Sàrl	83912	Renta Corporacion Luxembourg	83952
		Xara Investment S.A. SPF	83915

GAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 58.181.

—
Extrait du 05 juin 2013

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société GAI S.à r.l. au 12, avenue de la Porte Neuve à L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marion HARTOG-GRANBOULAN
Gérant

Référence de publication: 2013073492/13.

(130090372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

GLG International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 148.573.

—
Extrait des résolutions du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013

Acceptation de la démission de la société CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric HERREMANS, domicilié au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes, avec effet au 17 décembre 2012. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2015.

Pour la société
GLG INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013073501/15.

(130091101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Interactive Brokers Financial Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 144.088.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Interactive Brokers Financial Products S.A.
Signature

Référence de publication: 2013073548/12.

(130090552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Luxembourg Fund Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 150.332.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2013073617/14.

(130090455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Kaltchuga Opportunities SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 146.002.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KALTCHUGA OPPORTUNITIES SICAV-FIS
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013073585/12.

(130090659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Jenebe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.737.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 80.602.

Le bilan de la société au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013073576/12.

(130090876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Indosuez Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 51.862.

Le rapport annuel au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Indosuez Capital Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2013073562/12.

(130090780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Gebelux, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.107.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale, tenue extraordinairement en date du 25 juin 2010

Il a été décidé, entre autres,

de nommer avec effet au 01.01.2010 Monsieur Christian SCHEEN, commerçant, demeurant à B - 4651 Battice, Sur l'Agaux, 120, né le 10 décembre 1970 à B - 4800 Verviers, comme administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 juin 2013

Pour GEBELUX
Société Anonyme
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013073494/18.

(130090769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

HAPI Holding S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.151,20.**

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 177.632.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 avril 2013

1. L'Associé unique accepte la démission avec effet immédiat de ses fonctions de Gérant de classe A de Mr Hans Martin HUIBREGTSE, avec adresse professionnelle Hindedreef 29, B-2950 Kapellen, Belgique;

2. L'Associé unique accepte la démission avec effet immédiat de ses fonctions de Gérant de classe B de Mr Pieter Adriaan Cornelis Simon VAN NUGTEREN, avec adresse professionnelle Avenue Monterey, 40 L-2163 Luxembourg;

3. L'Associé unique nomme en remplacement du gérant de classe A démissionnaire Mr Pieter VAN NUGTEREN, avec adresse professionnelle Avenue Monterey, 40 L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013073531/18.

(130090539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Helios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 58.180.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour HELIOS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013073532/15.

(130090368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Kappa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 149.562.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KAPPA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013073591/11.

(130091073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

L.F. Management and Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 167.762.

—
Les comptes annuels au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/6/2013.

M. Richard Chan.

Référence de publication: 2013073602/10.

(130090770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

International Eurofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 41.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013073565/13.

(130090330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

IPConcept (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 82.183.

Le règlement de gestion de IPConcept (Luxembourg) S.A. modifié au 1^{er} juillet 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.
IPConcept (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2013073570/13.

(130090960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

KBL EPB Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 57.138.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBL EPB FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013073595/11.

(130090963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

IWI International Wealth Insurer, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 39.593.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 juin 2013

Suite à la convocation par le Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire a procédé à la nomination en qualité d'Administrateur de IWI International Wealth Insurer, Monsieur Johan Tack, né le 17 novembre 1951 à Gent, avec adresse professionnelle sise 5 Avenue Galilée B-1210 Bruxelles, pour un mandat renouvelable de 3 ans prenant effet au 1^{er} juin 2013 et qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2016.

Luxembourg, le 06 juin 2013.
Pour extrait conforme
Pour IWI International Wealth Insurer
Patrick SCHOLS / Geerhard VAN DEN BROECK
Président du Comité de Direction / Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2013073573/17.

(130091048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

KBL Key Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 63.616.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBL KEY FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013073596/11.

(130090324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

KBL EPB Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 57.138.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 6 juin 2013

- Messieurs Rafik FISCHER et Serge D'ORAZIO, résidant tous professionnellement au 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.
- Monsieur Wouter GESQUIERE, résidant professionnellement au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg est réélu comme Administrateur pour un nouveau mandat d'un an.
- DELOITTE S.à.r.l., Luxembourg, est réélu comme Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KBL EPB FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A

Référence de publication: 2013073594/16.

(130090662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Land Development S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.381.

Par la présente, nous vous informons de la dénonciation du siège social de la société Land Development S.à r.l., 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 118.381, en date du 04 juin 2013 par FACtS Services S.A., et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 juin 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013073622/11.

(130091094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Hamburg Altona, Société Anonyme.

Capital social: EUR 405.044,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 123.945.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 03/12/2012

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat des Administrateurs suivants avec effet à partir du 03 décembre 2012:
 - * Brian Conroy, en tant qu'Administrateur de type A;
 - * Andrew Whitty, en tant qu'Administrateur de type A;
 - * Bastow Charleton S.à r.l., en tant qu'Administrateur de type B.

Durée du mandat pour les trois administrateurs: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013073517/16.

(130090910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.200,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 88.849.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 4 juin 2013

En date du 4 juin 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de constater la démission avec effet au 6 juin 2013 de Monsieur Harald Werner en tant que gérant de la Société;
- de nommer avec effet au 6 juin 2013 et pour une durée illimitée Monsieur Coen Timmer, gérant, né le 27 octobre 1978 à Texel, Pays-Bas, demeurant à NL-3652 LT Woerdense Verlaat, Wielewaaistraat 8, Pays-Bas, comme gérant de la Société en remplacement de Monsieur Harald Werner.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Matthias Wohlfahrt.

Référence de publication: 2013073524/16.

(130090905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Key International Strategy Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 167.764.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KEY INTERNATIONAL STRATEGY SERVICES S.à.r.l.

Jeannot KRÉKÉ

Gérant unique

Référence de publication: 2013073598/12.

(130090412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

LBREM II Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.612.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073623/10.

(130090394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

La-ser Alpha Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.663.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire 30 Avril 2013

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 avril 2013 que:

- Suite à la démission de Monsieur André Haik de son poste de gérant de catégorie A, avec effet immédiat, est nommée Madame Lamiae Bensouda-Grimaldi, née le 04/02/1975 à RABAT (Maroc), demeurant au 119 rue Notre Dame des Champs 75006 Paris (France) au poste de gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/06/2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013073603/16.

(130090444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Lag International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 111.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013073620/14.

(130090787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Les Petits Tournesols Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3636 Kayl, 2, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.121.

Le Bilan abrégé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/06/2013.

Référence de publication: 2013073607/10.

(130090634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Master 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.797.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06 juin 2013.

Référence de publication: 2013073644/10.

(130091066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Median Gruppe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 147.196.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juin 2013.

Référence de publication: 2013073647/10.

(130090429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

LTH-IAPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8386 Koerich, 3, rue Arsène Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 131.852.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073632/10.

(130091091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Medas Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.265.

—
Par résolutions signées en date du 31 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet immédiat, de la démission de Catherine Baudhuin et de Peggy Murphy, toutes deux ayant leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de leur mandat de gérant B;
- nomination, avec effet immédiat, de David Vila Balta, avec adresse professionnelle au 252-260 Via Augusta, 08017 Barcelone, Espagne, au mandat de gérant B, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073646/15.

(130090495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Luxradio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 40.314.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 10 mai 2013, que:

- L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société Editpress Luxembourg SA, ayant son siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44 rue du Canal en qualité de Commissaire aux comptes pour un mandat d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073640/14.

(130090233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Luxembourg Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 159.693.

—
Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 6 juin 2013 que:

Monsieur Vincent Cormeau, Management Consultant, né à Verviers (Belgique) le 29 août 1960 demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen à L -2165 Luxembourg a été nommé administrateur-délégué pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Le 6.6.2013.

Référence de publication: 2013073639/13.

(130090644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Maira Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 113.508.

—
Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAIRA INVESTMENT S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013073659/12.

(130090399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Minera Gold S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 3.065.411,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 168.043.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé d'accepter, en date du 30 avril 2013 et avec effet immédiat, la démission de Mr Bruno Costa De Carvalho Sena en tant qu'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Minera Gold S.A.

Signature

Référence de publication: 2013073642/14.

(130090397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Leaflock S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 38.228.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013073624/13.

(130091148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Meridian Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.
R.C.S. Luxembourg B 160.059.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 juin 2013

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6.6.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Meridian Services S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013073652/16.

(130090827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Median Kliniken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 147.339.

—
Les Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juin 2013.

Référence de publication: 2013073648/11.

(130090736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Melrose Resources, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 39.351.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 5 juin 2013

1. L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Laurent GODINEAU de son mandat de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 19 avril 2013.

2. L'associé unique décide de nommer, en remplacement de Monsieur Laurent GODINEAU, Monsieur Tamas HORVATH, né le 5 novembre 1977 à Pécs III, (Hongrie) demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 20 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073668/15.

(130090525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Xara Investment S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 130.791.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013073662/14.

(130090466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Magery S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 157.636.

—
Résolutions prises par l'assemblée générale tenue extraordinairement au siège social le 23 novembre 2011

1. Madame BIBOT Vinciane-Simone-Pierre-Marie-Ghislain est radiée de son poste de gérante suite à son décès en date du 17 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Gérald Bibot

Gérant A

Référence de publication: 2013073658/13.

(130090355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Nubeginnings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.206.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/06/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013073693/12.

(130090806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Gortis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 170.016.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Alain STEICHEN, docteur en droit, demeurant professionnellement au 2, rue Peternelchen, L - 2370 Howald;

- Monsieur Larry PILLARD, directeur de sociétés, demeurant au 25, chemin des Cerisiers, CH - 1009 Pully;

- Monsieur Pit RECKINGER, avocat, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L - 2014 Luxembourg.

Est nommé réviseur d'entreprises agréé et non commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Ernst & Young, société anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073488/20.

(130091118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Indosuez Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 51.862.

—
L'assemblée générale des actionnaires de la société, réunie le 3 juin 2013 a pris les résolutions suivantes:

- Renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Olivier Chazareix, né le 8 mars 1958 à La Celle-Saint-Cloud (France), Jean-François Déroche, né le 4 janvier 1958 à Neuilly sur Seine (France) tous deux domiciliés professionnellement à NY 10019 New York (USA), Calyon Building 1301 Avenue of the Americas et Jacques Mahaux né le 4 octobre 1951 à Charleroi (Belgique) domicilié professionnellement à L-2520 Luxembourg, 39 allée Scheffer. Leurs mandats prendront fin après l'assemblée générale de 2019.

- Nommer le cabinet Ernst & Young, dont le siège est établi 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach, comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Pour La Société

Didier Brisbois

Secrétaire du conseil

Référence de publication: 2013073563/20.

(130091114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Monet Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.061.

—
Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 28 mai 2013:

1. que la démission de M. Ivo Hemelraad en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat;

2. que M. Roberto Seddio, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013073679/14.

(130090925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Hamburg Lurup, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 125.927.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 03/12/2012

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat des Administrateurs suivants avec effet à partir du 03 décembre 2012:

- * Brian Conroy, en tant qu'Administrateur de type A;
- * Andrew Whitty, en tant qu'Administrateur de type A;
- * Bastow Charleton S.à r.l., en tant qu'Administrateur de type B.

Le siège social de Bastow Charleton S.à r.l. se situe au Centre Helfent, 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange depuis le 27/09/2012.

Durée du mandat pour les trois administrateurs: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013073518/18.

(130090909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

International Eurofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 41.615.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2013:

L'Assemblée renomme aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013073564/19.

(130090329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Micaboul Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 14.117.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 mai 2013

- Les démissions de Madame Mireille GEHLEN et Monsieur François WINANDY, en tant qu'Administrateurs, sont acceptées avec effet immédiat.

- Madame Annick LEBLON, Licenciée en droit, née le 27 octobre 1975 à Etterbeek (Belgique), et Monsieur Thierry JACOB, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, né le 7 juillet 1967 à Thionville (France), tous deux résidant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg, sont nommés Administrateurs de la société avec effet immédiat.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013073675/17.

(130090727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

HP LUX FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.889.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, 5, place de la gare, L-1616 Luxembourg, le 19 avril 2013 à 11h00

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a accepté la démission de M. Tom Nygaard Sørensen, en tant qu'Administrateur et Président à compter du 13 février 2012.

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la cooptation de Monsieur Bruno Frèrejean en tant qu'Administrateur et Président à compter du 13 février 2012.

- Après délibération, l'Assemblée a accepté la démission de M. Jacob Carl Jacobsen, en tant qu'Administrateur à compter du 13 février 2012.

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la cooptation de Monsieur Jean-Marc Delmotte en tant qu'Administrateur à compter du 13 février 2012.

- A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

* M. Bruno Frèrejean, Président et Administrateur,

139, Um Trenker, L-6962 Senningen.

* M. Jean-Marc Delmotte, Administrateur,

5, Place de la Gare, L-1011 Luxembourg.

* M. Michael Nielsen, Administrateur,

18, 1.sal Kronprinsessegade - 1306 Copenhague, Danemark.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour extrait conforme

Jean-Marc DELMOTTE

Administrataire

Référence de publication: 2013073535/30.

(130090751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Imdeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 7, rue de Berlé.

R.C.S. Luxembourg B 94.592.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «IMDECO S.A.» tenue en date du 13 mai 2013 au siège social à 10.00 heures

L'assemblée générale accèpte la démission de Monsieur Helmut HEINEN demeurant à B-4770 Amel, 48 Schoppen de son poste d'administrateur avec effet à ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2017, Monsieur Frank LODOMEZ, né le 30/08/1970 à Malmedy (B) et demeurant à B-4960 Xhoffraix - Malmedy, 21 A Chemin du Raideu.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 ainsi qu'à l'article 6 des statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion de l'activité de promotion immobilière de la société ainsi que la représentation de la société à Monsieur Frank LODOMEZ qui portera le titre d'administrateur délégué pour la partie «promotion immobilière» et qui pourra engager valablement la société par sa signature conjointe avec celle d'un autre administrateur délégué.

Monsieur Joseph DELVENNE, né le 28/02/1945 à Stavelot (B) et demeurant à L-9638 Pommerloch, 7 Berlerstrooss conservera son mandat d'administrateur délégué en charge de la gestion administrative et commerciale.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2013073556/24.

(130090363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Promonova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 22, rue Hans Adam.

R.C.S. Luxembourg B 99.667.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Berchem le 07 mai 2013.

Il résulte dudit procès-verbal que la prolongation du mandat des administrateurs pour une durée de six ans a été acceptée

Administrateur délégué:

Monsieur Luciano MERCURIO, coordinateur de chantier
demeurant à L-3321 Berchem, 22, rue Hans Adam

Administrateurs:

Madame Luisa AMMERATA
demeurant à L-3321 Berchem, 22, rue Hans Adam
Mademoiselle Tania MERCURIO
demeurant à L-3321 Berchem, 22, rue Hans Adam

Commissaire aux comptes:

Fiducial Expertise S.A.
L-4735 Pétange, 81 rue J.B.Gillardin

Berchem, le 07 mai 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013073758/24.

(130090708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

OML Marketing SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 7, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.143.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Heinerscheid, le 05 juin 2013. Signature.

Référence de publication: 2013073712/10.

(130090433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Old Town, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.734.

—
Les comptes consolidés annuels de Giovanni Agnelli e.C. (maison mère de OLD TOWN) au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073711/10.

(130090457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

OAK Tree Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.878.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2013073708/10.

(130091014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Oikia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 42.417.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013073709/10.

(130091058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Logi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.979.

Extrait du procès-verbal du Conseil de gérance prise à Luxembourg en date du 4 juin 2013

En date du 4 juin 2013, le Conseil de gérance de la société Logi Holdings S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est transféré du 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le Conseil de gérance décide d'accepter les démissions avec effet immédiat de Monsieur Jean-Christophe Gladek et Monsieur Stramel de leur mandat de gérant de classe A ainsi que les démissions de Monsieur Peter Dickinson, Monsieur James Saout et Monsieur Philip Godley de leur mandat de gérant de classe B

3. Le Conseil de gérance décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

a. Dr. Ralf Remer, né le 14 février 1976 à Schwerin (Allemagne), demeurant professionnellement au 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de classe A;

b. Monsieur Christopher de Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney (Australie), demeurant professionnellement au Hasilwood House, 60 Bishopsgate, London, EC2N 4AW en tant que gérant de classe A; et

c. Monsieur Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Denver (États-Unis), demeurant professionnellement au 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073610/23.

(130091104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

**Natural Resources Acquisition SCS, Société à responsabilité limitée,
(anc. Natural Resources Acquisition S.à r.l.).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.519.

In the year two thousand and thirteen, the twenty-second day of March.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

International Resources Corporation, a company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under number 132916,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Natural Resources Acquisition S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, with a share capital of USD 20,000 and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company was incorporated in the Cayman Islands and the registered office, principal establishment and central administration of the Company was transferred from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed

drawn up by the undersigned notary on the date hereof, in the process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since such deed.

The appearing party, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the transfer of one (1) share with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) to Natural Resources Acquisition LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 and registered with the Secretary of State of the State of Delaware (Natural Resources Acquisition LLC) in accordance with article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and to approve Natural Resources Acquisition LLC as a new shareholder of the Company as a consequence of the said transfer of share.

2. To change the legal form of the Company so as to convert it from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a limited partnership (société en commandite simple).

3. To change the name of the Company from Natural Resources Acquisition S.à r.l. into Natural Resources Acquisition SCS.

4. To fully restate the Company's articles of association.

5. To accept the termination of the mandate of the managers of Natural Resources Acquisition S.à r.l. and to grant them full discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as managers of Natural Resources Acquisition S.à r.l. until the date of the termination of their mandate.

6. To confirm the registered office of Natural Resources Acquisition SCS.

7. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder notes the terms of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended whereby "shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting" and acknowledges that the Sole Shareholder entered, on the date hereof, as transferor, into a share transfer agreement with Natural Resources Acquisition LLC as transferee whereby the Sole Shareholder agreed to transfer one (1) share of the Company with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) (the Share) to Natural Resources Acquisition LLC.

As a consequence, the Sole Shareholder RESOLVES to approve the transfer of the Share and to approve Natural Resources Acquisition LLC as new shareholder.

Natural Resources Acquisition LLC, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, joined the general meeting of the shareholders as a shareholder and is referred to, together with the Sole Shareholder, as the Shareholders.

The above proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to change the legal form of the Company so as to convert it from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a limited partnership (société en commandite simple), with continuity of its legal personality, in accordance with article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to change the name of the Company from Natural Resources Acquisition S.à r.l. into Natural Resources Acquisition SCS.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to fully restate and adapt the articles of incorporation of the Company to the new legal form of the Company, which shall forthwith read as follows:

"I. Name - Statutory seat - Duration - Object

Art. 1. Name. There exists among Natural Resources Acquisition LLC, being the general partner (associé commandité) (the General Partner) and International Resources Corporation, being the limited partner (associé commanditaire) (the Limited Partner) and any and all persons or entities who may become partners in the future, a limited partnership (société en commandite simple) under the name Natural Resources Acquisition SCS (the Partnership), governed by the present agreement (the Agreement) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

Art. 2. Statutory Seat. The statutory seat of the Partnership is established in the city of Luxembourg.

Art. 3. Duration.

3.1. The Partnership is established for an unlimited duration.

3.2. The term of the Partnership does not end by the resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of any of the General Partner(s) or Limited Partner(s).

Art. 4. Object.

4.1. The object of the Partnership is the management of its assets (gestion de fortune), including the investment in and holding of shares, debt instruments and similar securities, without participating in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Partnership may make such investment by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner.

4.2. The Partnership may borrow from its direct or indirect partners or entities affiliated therewith for the accomplishment of its object. The Partnership may give guarantees and pledges, may transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

4.3. The Partnership may carry out any transaction which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

II. Capital - Units

Art. 5. Capital.

5.1. The unit capital of the Partnership is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by two million (2,000,000) units with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each (the Units and each a Unit).

5.2. The General Partner holds one (1) Unit (the General Partner Unit), and the Limited Partner holds one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,999,999) Units (the Limited Partner Units).

5.3. All the Units are fully paid up.

5.4. There will be set up a premium account into which any premium paid on any Limited Partner Unit in addition to its par value (the Limited Partner Premium) will be transferred. Each Limited Partner will be entitled to the Limited Partner Premium in proportion to the percentage of the aggregate number of Limited Partner Units held by such Limited Partner.

Art. 6. Transfer of Units.

6.1. The Units are freely transferable among the Partners.

6.2. No transfers of Limited Partner Units to a third party will be made without the prior written approval of the General Partner(s).

6.3. No transfers of General Partner Units to a third party will be made without the prior written approval of all the Partners.

6.4. The transfer of Units will only be binding upon the Partnership following a notification to the Partnership of the transfer as provided for in article 1690 of the civil code.

Art. 7. Liability.

7.1. The liability of a Limited Partner(s) will be limited to the amount of its respective contribution to the Partnership, and, except as otherwise required by Law, nothing in this Agreement will remove, diminish or affect such limitation provided such Limited Partner complies with the provisions of this Agreement and any applicable laws.

7.2. The General Partner is jointly and severally liable towards third parties for all the obligations of the Partnership.

Art. 8. Issuance of Units.

8.1 The admission of additional partners and the issuance of Units to such partners will be subject to the prior written approval of the General Partner(s).

Art. 9. Form of Units - Partners' register.

9.1. Units are and will remain in registered form.

9.2. A register of Units will be kept at the office of the Partnership and may be examined by each Partner who so requires.

III. Management - Delegation of powers - Auditor - Representation

Art. 10. Management.

10.1. The Partnership will be managed by one or several General Partner(s).

10.2. The General Partner(s) will have full powers to carry out and approve for the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's objects.

10.3. The General Partner(s) are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by this Agreement to the general meeting of Partners.

10.4. In case of plurality of General Partners, decisions of the General Partners will be validly taken if adopted by a majority of the General Partners.

Art. 11. Delegation of powers.

11.1. Subject to article 15.1(c), the General Partner(s) may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The General Partner(s) will determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner(s).

11.2. The appointment of agent(s) pursuant to article 11.1 above will have no effect on the unlimited liability of the General Partner(s).

Art. 12. Auditor.

12.1. The Partnership may appoint an auditor and will do so in the cases required by the Law. The auditor will be appointed by the general meeting of Partners for a term which may not exceed six years, renewable.

12.2. The auditor is revocable ad nutum by the general meeting of Partners.

Art. 13. Representation.

13.1. The Partnership will be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, by the sole signature of any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner(s).

Art. 14. Remuneration of the General Partner(s).

14.1. The General Partner(s) may receive an annual remuneration for their duties in connection with the Partnership, such remuneration to be decided upon from time to time by the general meeting of Partners.

Art. 15. Restrictions on Limited Partners.

15.1. No Limited Partner will:

- (a) be permitted to take part in, or interfere in any manner with, the control of the business or affairs of the Partnership;
- (b) have any vote in the management or operation of any Partnership asset; or
- (c) have the authority or power to act as agent for or on behalf of the Partnership or any other partner, to do any act which would be binding on the Partnership or any other partner, or to incur any expenditures on behalf of or with respect to the Partnership.

IV. General Meetings of partners

Art. 16. Powers and Voting rights.

16.1. Each Unit entitles its holder to one vote in general meetings of Partners.

16.2. Each Partner may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a proxy given by letter, telefax or e-mail, to represent it at a general meeting of Partners.

Art. 17. Form - Quorum - Majority.

17.1. The Partners will meet as often as necessary upon call of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, any one General Partner, with at least two days prior written notice. The general meeting of Partners will be held at the place indicated in the convening notice.

17.2. If all the Partners are present or represented at a general meeting of Partners, the convening notices may be waived in writing.

17.3. Subject to article 17.5 of this Agreement, resolutions at general meetings of Partners will be passed validly by a simple majority of Partners present or represented at the meeting.

17.4. Notwithstanding article 17.3 of this Agreement, the general meeting of Partners will not validly deliberate unless the General Partner or, in case of plurality of General Partners, each General Partner is present or represented.

17.5. Any general meeting of Partners convened to amend any provision of, and/or fully restate, this Agreement will not validly deliberate unless at least one half of the Units outstanding is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to this Agreement. If the quorum requirement is not satisfied, a second general meeting of partners may be convened by registered letter confirmed by the stamp evidencing the date of dispatch addressed to each Partner. Such convening notice will reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting of Partners. The second general meeting of Partners will validly deliberate regardless of the proportion of Units represented. Resolutions are validly adopted when approved by Partners representing three quarters of the Units outstanding and by the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners. Contrary to the previous sentence, resolutions concerning the amendment of this Agreement reflecting the transfer of a Unit among the Partners, the transfer of Limited Partner Units to a third party and the admission of additional Partners and

the issuance of Units to such Partners, are validly adopted when approved by the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners.

17.6. Decisions of the Partners may be taken by circular resolution, the text of which will be sent to the Partners in writing, whether in original or by telefax or e-mail. The partners will cast their vote by signing the circular resolution.

V. Annual general meeting - Accounts - Allocation of profits

Art. 18. Annual General Meeting.

18.1. A general meeting of Partners approving the financial statements of the Partnership will be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Partnership or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 19. Accounting Year.

19.1. The accounting year of the Partnership will begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

19.2. In respect of each accounting year, the General Partner(s) will draw up an inventory and prepare the financial statements of the Partnership in accordance with the Law.

Art. 20. Allocation of Profits.

20.1. The allocation and distribution of profits will be determined and, as the case may be, declared by the general meeting of Partners, upon proposal of the General Partner(s).

20.2. Each Partner has the right to participate in the profits of the Partnership in proportion to the percentage of the aggregate amount of capital held by him in the Partnership, consisting of the par value of the Units held by such Partner plus, in the case of a Limited Partner, any Limited Partner Premium attached to the Limited Partner's Units.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution - Liquidation.

21.1. In the event of dissolution of the Partnership for any reason and at any time whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the general meeting of Partners deciding such liquidation.

21.2. Such general meeting of Partners will also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Allocation of the liquidation surplus.

22.1. After payment of all debts and liabilities of the Partnership or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the Partners in proportion to the percentage of the aggregate amount of capital held by him in the Partnership, consisting of the par value of the Units held by such Partner plus, in the case of a Limited Partner, any Limited Partner Premium attached to the Limited Partner's Units.

VII. General provision

Art. 23. Application of the Law.

23.1. This Agreement is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the Law.

Transitory provision

By exception to article 19.1, the first accounting year of the Partnership begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Fifth resolution

The Shareholders RESOLVE to accept the termination, with immediate effect, of the mandate of Luis Armando Trillo as manager of Natural Resources Acquisition S.à r.l. and to grant him full discharge for the performance of his duties as from the date of his appointment as manager of Natural Resources Acquisition S.à r.l. until the date of the termination of his mandate.

Sixth resolution

The Shareholders RESOLVE to confirm that the registered office of the Partnership is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Seventh resolution

The Shareholders RESOLVE to allocate the total amount of the share premium existing in the share premium account of Natural Resources Acquisition S.a r.l. on the date of the present deed to the Limited Partner Premium account.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de mars.

Par devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

International Resources Corporation, une société constituée selon les lois des Îles Cayman, dont le siège social est situé au PO Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, les Îles Cayman, et immatriculée auprès du registre des sociétés des Îles Cayman sous le numéro 132916,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de Natural Resources Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, disposant d'un capital social de USD 20.000 et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée dans les Îles Cayman et le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société ont été transférés des Îles Cayman au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant à la date des présentes, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis ledit acte.

La partie comparante, valablement représentée, reconnaissant avoir été pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de la cession d'une (1) part d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) à Natural Resources Acquisition LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Natural Resources Acquisition LLC) conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et approbation de Natural Resources Acquisition LLC en tant que nouvel associé de la Société en conséquence de ladite cession de part.

2. Modification de la forme juridique de la Société afin de la convertir d'une société à responsabilité limitée en une société en commandite simple.

3. Modification de la dénomination de la Société de Natural Resources Acquisition S.à r.l. en Natural Resources Acquisition SCS.

4. Refonte complète des statuts de la Société.

5. Acceptation de la résiliation du mandat des gérants de la Natural Resources Acquisition S.à r.l. et octroi d'une pleine décharge pour l'exercice de leurs fonctions à compter de la date de leur nomination en tant que gérants de Natural Resources Acquisition S.à r.l. jusqu'à la date de la résiliation de leur mandat.

6. Confirmation du siège social de Natural Resources Acquisition SCS.

7. Divers.

a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique note les termes de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée selon lequel «les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social» et prend acte que l'Associé Unique a conclu, à la date des présentes, en tant que cédant, un contrat de cession de part avec Natural Resources Acquisition LLC, en tant que cessionnaire, selon lequel l'Associé Unique a accepté de céder une (1) part de la Société d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) (la Part) à Natural Resources Acquisition LLC.

En conséquence, l'Associé Unique DECIDE d'approuver la cession de la Part et approuve Natural Resources Acquisition LLC en tant que nouvel associé.

Natural Resources Acquisition LLC, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, rejoint l'assemblée générale des associés en tant qu'associé et est désigné avec l'Associé Unique les Associés.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier la forme juridique de la Société afin de la convertir d'une société à responsabilité limitée en une société en commandite simple, avec pleine continuité de sa personnalité juridique, conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier la dénomination de la Société de Natural Resources Acquisition S.à r.l. en Natural Resources Acquisition SCS.

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT de refondre intégralement et d'adapter les statuts de la Société à la nouvelle forme juridique de la Société, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre Natural Resources Acquisition LLC, en tant qu'associé commandité (l'Associé Commandité) et International Resources Corporation, en tant qu'associé commanditaire (l'Associé Commanditaire) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés dans le futur, une société en commandite simple prenant la dénomination de Natural Resources Acquisition SCS (la SCS), régie par le présent contrat (le Contrat) et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la SCS est établi en la ville de Luxembourg.

Art. 3. Durée.

3.1. La SCS est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La SCS ne prend pas fin par la démission, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité affectant un ou plusieurs Associé (s) Commandité(s) ou Associé(s) Commanditaire(s).

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la SCS est la gestion de fortune, y compris l'investissement dans et la détention de parts, d'instruments de dettes et de titres similaires, sans participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La SCS peut effectuer ces investissements par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière.

4.2. La SCS peut emprunter à ses associés directs ou indirects ou entités affiliées et ce pour réaliser son objet. La SCS peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la SCS ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3. La SCS peut effectuer toute transaction qui, directement ou indirectement, favorise ou se rapporte à son objet social.

II. Capital - Parts

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la SCS est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Parts et chacune une Part).

5.2. L'Associé Commandité détient une (1) Part (la Part de l'Associé Commandité) et l'Associé Commanditaire détient un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.999.999) Parts (les Parts de l'Associé Commanditaire).

5.3. Toutes les Parts sont entièrement libérées.

5.4. Un compte de prime d'émission sera ouvert, sur lequel sera versé toute prime payée en plus de la valeur nominale de toute Part de l'Associé Commanditaire (les Primes de l'Associé Commanditaire). Chaque Associé Commanditaire aura un droit aux Primes de l'Associé Commanditaire proportionnel au pourcentage du nombre total de Parts de l'Associé Commanditaire que l'Associé Commanditaire possède.

Art. 6. Cession de Parts.

6.1. Les Parts sont librement cessibles entre Associés.

6.2. Aucune cession de Parts de l'Associé Commanditaire à un tiers ne pourra être réalisée sans le consentement écrit préalable de l'Associé Commandité.

6.3. Aucune cession de Parts de l'Associé Commandité à un tiers ne pourra être réalisée sans le consentement écrit préalable de tous les Associés.

6.4. Une cession de Parts ne sera opposable à la SCS que suivant la notification à la SCS de la cession conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Responsabilité.

7.1. La responsabilité du ou des Associé(s) Commanditaire(s) sera limitée au montant de leur apport à la Société et, sauf disposition contraire de la Loi, le présent Contrat n'annulera, ne restreindra ni n'affectera ladite restriction à condition que ledit Associé Commanditaire se soumette aux dispositions du présent Contrat et de toutes les lois applicables.

7.2. L'Associé Commandité sera conjointement et solidairement responsables envers les tiers de toutes les obligations de la Société.

Art. 8. Emission de Parts.

8.1. L'admission d'associés supplémentaires et l'émission de Parts à ces associés seront soumises au consentement écrit préalable du ou des Associé(s) Commandité(s).

Art. 9. Forme des Parts - Registre des associés.

9.1. Les Parts sont et resteront nominatives.

9.2. Il sera tenu au siège de la SCS un registre des Parts dont tout Associé qui le requiert pourra prendre connaissance.

III. Gérance - Délégation de pouvoirs - Commissaire - Représentation**Art. 10. Gérance.**

10.1. La SCS sera gérée par un ou plusieurs Associé(s) Commandité(s).

10.2. Le(s) Associé(s) Commandité(s) auront tous les pouvoirs pour mener et approuver pour la SCS, tous les actes et opérations compatibles avec la réalisation des objets de la SCS.

10.3. Le(s) Associé(s) Commandité(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la SCS qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par ce Contrat à l'assemblée générale des Associés.

10.4. En cas de pluralité des Associés Commandités, les décisions des Associés Commandités seront valablement prises à la majorité des Associés Commandités.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

11.1. Sous réserve de l'article 15.1(c), le(s) Associé(s) Commandité(s) peuvent à tout moment nommer un ou plusieurs mandataire(s) ad hoc pour accomplir des tâches spécifiques. Le(s) Associé(s) Commandité(s) détermineront les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces mandataires, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Les mandataires ainsi nommés sont révocables ad nutum par décision des Associés Commandités.

11.2. La nomination des mandataires conformément à l'article 11.1. ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée du(des) Associé(s) Commandité(s).

Art. 12. Commissaire.

12.1. La SCS peut nommer un commissaire et y procédera dans les cas prévus par la Loi. Le commissaire sera nommé par l'assemblée générale des Associés pour une durée ne pouvant excéder six années, renouvelable.

12.2. Le commissaire est révocable ad nutum par l'assemblée générale des Associés.

Art. 13. Représentation.

13.1. La SCS est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité de Associés Commandités, par la seule signature de tout Associé Commandité ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la SCS a été valablement conféré par les Associé(s) Commandité(s).

Art. 14. Rémunération du ou des Associé(s) Commandité(s).

14.1. Les Associé(s) Commandité(s) peu(vent)t recevoir rémunération annuelle de la SCS pour leurs fonctions, une telle rémunération sera décidée dans le temps par l'assemblée générale des Associés.

Art. 15. Restrictions relatives à ou aux Associé(s) Commanditaire(s).

15.1. Aucun Associé Commanditaire:

- (a) ne sera autorisé à participer ou à interférer de quelque manière que ce soit dans le contrôle des affaires de la SCS;
- (b) n'aura de droit de vote dans la gestion ou les opérations relatives aux actifs de la SCS, ni

(c) n'aura l'autorité ni le pouvoir d'agir en tant que mandataire pour ou au nom de la SCS ou de tout autre associé, ni d'exécuter des actes engageant la SCS ou tout autre associé, ni d'encourir des frais au nom de ou en relation avec la SCS.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 16. Pouvoirs et Droits de vote.

16.1. Chaque Part donne droit à son détenteur à une voix aux assemblées générales des Associés.

16.2. Chaque Associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire, par procuration donnée par lettre, fax ou e-mail pour le représenter à une assemblée générale des Associés.

Art. 17. Forme - Quorum - Majorité.

17.1. Les Associés se réuniront aussi souvent que nécessaire sur convocation de l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité des Associés Commandités, de tout Associé Commandité, la convocation étant faite au moins deux jours à l'avance. L'assemblée générale des Associés se tiendra au lieu indiqué dans la convocation.

17.2. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés, il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit.

17.3. Sous réserve de l'article 17.5. de ce Contrat, les résolutions des assemblées générales des Associés seront valablement prises à la majorité simple des Associés présents ou représentés à l'assemblée.

17.4. Nonobstant l'article 17.3. de ce Contrat, l'assemblée générale des Associés ne délibérera valablement qu'à condition que l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité des Associés Commandités, chaque Associé Commandité soit présent ou représenté.

17.5. Toute assemblée générale des Associés convoquée pour modifier une disposition ou pour refondre ce Contrat ne délibérera valablement qu'à condition que la moitié au moins des Parts en circulation soit présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications proposées à ce Contrat. Si le quorum de présence n'est pas satisfait, une seconde assemblée générale des associés peut être convoquée par lettre recommandée confirmée par accusé de réception démontrant la date de notification à chaque Associé. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de la précédente assemblée générale des Associés. La seconde assemblée des Associés délibérera valablement quel que soit le nombre de Parts représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par les Associés représentant les trois quarts des Parts existantes et par l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité des Associés Commandités, par chaque Associé Commandité. Contrairement à ce qui est dit précédemment, les résolutions concernant la modification de ce Contrat reflétant la cession d'une Part parmi les Associés, la cession de Parts de l'Associé Commanditaire à un tiers ainsi que l'admission d'Associés supplémentaires et l'émission de Parts à ces derniers, sont valablement adoptées par l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité des Associés Commandités, par chaque Associé Commandité.

17.6. Les décisions des Associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé aux Associés par écrit, en original, par télécopie ou e-mail. Les associés voteront en signant ladite résolution circulaire.

V. Assemblée générale annuelle - Comptes - Affectation des résultats

Art. 18. Assemblée générale annuelle.

18.1. Une assemblée générale des Associés, chargée d'approuver les comptes annuels de la SCS, sera tenue annuellement dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la SCS ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Art. 19. Exercice social.

19.1. L'exercice social de la SCS commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

19.2. Pour chaque exercice social, le(s) Associé(s) Commandité(s) dresse(nt) un inventaire et prépare(nt) les comptes annuels de la SCS conformément à la Loi.

Art. 20. Affectation des résultats.

20.1. L'affectation et la distribution des bénéfices seront déterminées et, le cas échéant, décidées par l'assemblée générale des Associés, sur proposition du (des) Associé(s) Commandité(s).

20.2. Chaque Associé a le droit de participer aux bénéfices de la SCS proportionnellement au pourcentage du montant total de capital social qu'il possède dans la SCS, se composant de la valeur nominale des Parts détenues par lui dans la SCS plus, dans le cas des Associés Commanditaires, toutes les Primes des Associés Commanditaires liées aux Parts des Associés Commanditaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution - Liquidation.

21.1. En cas de dissolution de la SCS, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par résolution de l'assemblée générale des Associés décidant d'une telle liquidation.

21.2. Cette assemblée générale des Associés déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 22. Distribution du boni de liquidation.

22.1. Après paiement de toutes les dettes de la SCS ou consignation de toutes sommes à cet effet, le boni de liquidation sera payé aux Associés, proportionnellement au pourcentage du montant total de capital social qu'ils possèdent dans la SCS, se composant de la valeur nominale des Parts détenues par ledit Associé plus, dans le cas des Associés Commanditaires, toutes les Primes des Associés Commanditaires liées aux Parts des Associés Commanditaires.

VII. Disposition générale

Art. 23. Application de la Loi.

23.1. Ce Contrat est soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 19.1, le premier exercice social de la SCS commencera à la date du présent acte et prendra fin le 31 décembre 2013.

Cinquième résolution

Les Associés DECIDENT d'accepter la résiliation, avec effet immédiat, du mandat de Luis Armando Trillo en tant que gérant de Natural Resources Acquisition S.à r.l. et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de ses fonctions à compter de la date de sa nomination en tant que gérant de Natural Resources Acquisition S.à r.l. jusqu'à la date de la résiliation de son mandat.

Sixième résolution

Les Associés DECIDENT de confirmer que le siège social de la SCS est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Septième résolution

Les Associés DECIDENT d'affecter le montant total de la prime d'émission présente sur le compte de prime d'émission de Natural Resources Acquisition S.à r.l. à la date du présent acte, au compte de Prime d'Emission de l'Associé Commanditaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la SCS ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des même parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu aux mandataires des parties comparantes et ces derniers et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mars 2013. Relation: EAC/2013/4322. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013073688/489.

(130090484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Oustal SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.235.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of April.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "Oustal S.A.", with registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 84.235, incorporated by deed of the officiating

notary, on the 12th of October 2001, published in the Mémorial C number 326 on 27th of February 2002. The articles of incorporation have not been amended since then.

The meeting is presided by Mr Jean FELL, director, residing professionally in Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Christine SCHWEITZER, employee, residing professionally in Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Acknowledge that all the shares are held by one (1) sole shareholder.
- 2.- Proceed to a full restatement of the By-Laws, in order to introduce the possibility to have a sole (1) Director, which shall have the following wording:

"I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "Oustal S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies; the acquisition by purchase the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprise and may render them every assistance.

The company may undertake all commercial, personal property, real estate and financial operations related directly or indirectly to the above mentioned activities or which may facilitate their realization.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.-EUR) represented by one thousand two hundred and forty (1,240) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**III. General Meetings of shareholders
Decision of the sole shareholder**

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations

of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Wednesday in May at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical

characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law."

3.- Statutory Appointments.

4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting acknowledges that all the shares are held by one (1) shareholder.

Second resolution

The meeting resolves to proceed to a full restatement of the By-Laws, in order to introduce the possibility to have a sole (1) Director, which shall have the same wording as detailed under point 2 of the Agenda.

Third resolution

The meeting accepts the resignation of all the members of the Board of Directors, and grants them full discharge for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting appoints as sole director of the Company:

Mr Grégoire MAJÉRA, director, born in Pau, on September 20th, 1942, residing in F-30330 Gaujac, Sagiès, France. His mandate shall end at the issue of the ordinary general meeting held in 2018.

Fifth resolution

The Meeting confirms as statutory auditor ("Commissaire aux comptes")

Kohnen & Associés S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») having its registered office at L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté (R.C.S. Luxembourg B.114.190)

Its mandate shall end at the issue of the ordinary general meeting held in 2018.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at 900,- EUR.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Oustal S.A.", avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 84.235, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 326 du 27 février 2002. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean FELL, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine SCHWEITZER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Constat que toutes les actions sont détenues par un seul actionnaire.
- 2.- Refonte complète des statuts afin d'introduire la possibilité d'avoir un (1) administrateur unique, lesquels auront la teneur suivante:

«I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Oustal S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**III. Assemblées générales des actionnaires
Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

3.- Nominations statutaires.

4.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que toutes les actions sont détenues par un (1) actionnaire unique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, afin d'introduire la possibilité de gérer la société avec un (1) administrateur unique, tel que détaillé sous le point 2 de l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de tous les membres du Conseil d'administration, et leur confère pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Grégoire MAJÉRA, directeur, né à Pau, le 20 septembre 1942, demeurant à F-30330 Gaujac, Sagiès, France. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Cinquième résolution

L'Assemblée confirme à la fonction de commissaire aux comptes: Kohnen & Associés S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté (R.C.S. Luxembourg B.114.190)

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean FELL, Christine SCHWEITZER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mai 2013. Relation GRE/2013/1889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013073717/428.

(130090505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pavi Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 177.676.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trois juin.

Pardevant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"FISCONSULT S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145784,

ici représentée par Monsieur Nicolas DE CARITAT, employé privé, demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «Pavi Properties S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,-(trente-et-un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.(dix euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000.-(cinq millions d'Euros) représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, commençant à courir à partir de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 4^e vendredi du mois de juillet à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré entièrement en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
FISCONSULT S.A. prénommée,	31.000	31.000	3.100
TOTAL:	31.000	31.000	3.100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (31.000.-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.300.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Benoît DABERTRAND, administrateur de sociétés, né le 16/05/1970 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
 - b) Monsieur Eric DEBLED, expert-comptable, né le 14/01/1964 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
 - c) Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, né le 26/10/1984 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: "FISCONSULT S.A.", ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, RCS Luxembourg B 145.784.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: DE CARITAT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04/06/2013. Relation: EAC/2013/7108. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05 juin 2013.

Référence de publication: 2013073726/214.

(130090285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Orizava S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 177.674.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of May.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr. Marco COLOMER BARRIGON, contractor, born on December 14th, 1960 in Madrid, Spain, residing in Madrid, Spain, Apolonio Morales 21, acting on its own behalf and as proxyholder of:

2. Mr. José Luis COLOMER BARRIGON, contractor, born on April 3rd, 1962 in Madrid, Spain and residing in Madrid, Spain, Apolonio Morales 21, by virtue of proxy given under private seal on May 15th, 2013.

Such proxy, after initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the deed to be submitted with such deed to the registration authorities.

Such appearing parties, present and represented as stated above, have requested the notary to state as follow the Articles of Association of a Private Wealth Management Company in the form of a Public Limited Liability Company that they declare to incorporate and have drawn up the following Articles of Association:

Title I. - Corporate name, Registered office, Object, Term, Social capital

Art. 1. There is hereby formed between the subscribers and those which might become owners of the shares hereinafter created a Public Limited Liability Company governed by the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, under the Law of 11 May 2007 on the Private Wealth Management Company and under the present Articles of Association.

The Public Limited Liability Company exists under the corporate name of "ORIZAVA S.A. SPF"

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

By simple decision of the board of directors, branches and offices may be created in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The registered office may be transferred within the limits of the Commune by simple decision of the Board of Directors of the Company (the "Board of Directors") or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by resolution of the general meeting of shareholders deliberating as for an amendment to the Articles of Association.

When extraordinary events of a political, economic or social nature liable to compromise normal activity in the registered office or the easy communication with that office or between that office and abroad occur or are imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. This measure shall have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding that provisional transfer shall remain a Luxembourg Company.

Such decision of provisional transfer of the registered office shall be brought to the attention of third parties by the corporate body having the better position to take such decision.

Art. 3. The Company is incorporated for an indefinite term.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition, holding, management and the disposal of financial instruments as defined by the Law dated 5 August 2005 on financial guarantee contracts.

In particular, it may acquire by way of contribution, subscription, option, purchase and otherwise securities and dispose of them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company shall not carry out industrial or commercial activities, nor shall have commercial premises open to the public.

Generally, the Company may take appropriate supervision and control measures and carry out any transaction it deems useful to realize and develop the corporate object and to safeguard its rights, provided that it does not interfere in the management of its shareholdings within the limits of the Law dated 11 May 2007 relating to the incorporation of a Private Wealth Management Company, hereinafter designed as "Law SPF".

Art. 5. The social capital is set at seventy thousand euro (70,000.-EUR) represented by seven thousand (7,000) shares with a nominal value of ten euro (10.-EUR) each.

The social capital of the Company may be increased to one million Euros (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of thousand (1,000) new shares with a nominal value of thousand euros (1,000) each, with the same rights and benefits as the existing shares.

The Board of Directors is authorized and entitled to:

- to achieve the capital increase one or more times, by issuing new shares to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversions of debts, or, on approval of the general annual meeting, through the capitalization of profits or capital reserves;

- to determine the date and place of the issue and successive issues, the issue price, the terms and conditions of subscription and the paying-up of the new shares;

- to suspend or limit the shareholders' pre-emptive rights regarding the issue of new shares within the approved share capital.

This authorization shall be valid for a period of five (5) years as of the date of publication of the present deed and may be renewed by the general meeting of shareholders.

As the result of each capital increase completed and duly recorded in the legal form, the first paragraph of this Article shall be amended in order to correspond with the subsequent increase; this amendment shall be legally recorded by the Board of Directors or by any authorized person for that purpose.

The Company may redeem its own shares subject to the Laws applicable.

The shares of the Company are registered or bearer shares or partly registered and partly bearer shares at the choice of the shareholders, unless otherwise specified by legal provisions.

A register of the registered shares shall be kept at the registered office with the requirements provided for in Article 39 of the Law and any shareholder will be able to read it. The ownership of the registered shares shall be established by entry in the register. Certificates stating the registration will be issued, signed by two directors or, if the Company comprises only one director, by such director.

The bearer share is signed by two Directors or, if the Company comprises only one director, by such director. The signature may be handwritten, printed or affixed by means of a stamp.

Nevertheless, a person delegated for that purpose by the Board of Directors might affix one of such signatures. In this case, it shall be handwritten. A certified true copy of the instrument giving delegation to a person not member of the Board of Directors shall be previously filed in accordance with Article 9, §§ 1 and 2 of the Law.

The Company recognizes only one beneficiary per share; if one or more shares are jointly owned, split up or disputed, the persons claiming a right to such share shall require to jointly appoint a single representative to represent such share towards the Company. The Company shall be entitled to suspend the exercise of all rights attached thereto until one person has been designated as the shareholder.

Shares shall only be held by eligible investors as set out in Article 3 of the Law SPF.

To the extent and under the legal conditions, the Company may redeem its shares. A general meeting of shareholders acting by a simple majority of the shareholders present or represented shall determine the period of the authorization, the number of shares to be redeemed and the maximum and minimum counter-values.

Title II. - Administration of the Company

Art. 6. The Company shall be managed by a Board composed of at least three members, who need not be shareholders.

However, if the Company is composed by a sole shareholder or in an general meeting of shareholders, it is determined that there is only a single shareholder, the composition of the Board of Directors may be limited to one (1) member until the ordinary general meeting following the identification of more than shareholder.

If there are several Directors, they are elected by the general meeting of shareholders that sets their number, fees and the term of office.

The sole Director or the Directors are elected for a term that will not exceed six (6) years, until the election of their successor.

Any Director may be revoked, with or without cause, at any moment, by decision of the general meeting of the shareholders.

In the event the vacancy of the position of Director arises, following the death, resignation or otherwise, this vacancy may be temporarily filled until the next general meeting, according to the legal provisions.

However, if several Directors constitute the Company, two A and B Classes Directors may be created and the Directors shall be nominated by the general meeting.

All acts binding the Company shall bear the signature of one member of each Class according to the present provisions.

Art. 7. The Board of Directors shall elect one of its members to be Chairman and may also elect one vice-chairman. It may also elect a secretary who needs not to be Director and who will be responsible for keeping the minutes of the Board of Directors and general meetings of shareholders.

The Board of Director is convened by the Chairman or by two Directors, at the place indicated in the convening notice.

The Chairman shall preside all the general meetings of shareholders and the meetings of the Board of Directors. In his absence, the general meeting or the Board of Directors may nominate by a majority of those present to this meeting another Director to be Chairman 'pro tempore' of these meetings.

A written notice of the Board of Directors shall be provided to all Directors at least twenty-four hours prior to such meeting, except under emergency situations, in which case the nature and reasons of this emergency shall be mentioned in the convening notice. The requirements of such convening notice may be waived following the agreement of each Director given in writing, by cable, telegram, fax or by any other communication means. A special convening notice shall not be required for a meeting of the Board of Directors held at a time and place specified in a previous resolution adopted by the Board of Directors.

Any Director shall be represented at any meeting of the Board of Directors by designating in writing, by cable, telegram, telex or fax another Director acting as his representative.

One Director may represent several of his colleagues.

Any Director may take part in a meeting of the Board of Directors by videoconference or by means of telecommunication allowing his identification. Such means shall satisfy technical characteristics, which ensure an effective participation in the Board meeting whose deliberations shall be online without interruption. Participation in a meeting by such means

shall be equivalent to a physical presence at such meeting. The meeting held with such means of distance communications is deemed to hold at the registered office.

The Board of Directors may only deliberate and act validly if at least half of the Directors are present or represented at the meeting of the Board of Directors.

Decisions are taken by a majority vote of the Directors present or represented to this meeting. In case of a tie, the Chairman of the Board of Directors shall have the casting vote.

The Board of Directors may, unanimously, take resolutions by means of a circular expressing its approval by means of one or several writings, mail or e-mail or fax or by any other means of communication, to be confirmed by mail, thus providing the minutes evidencing the decision.

In case of two A and B Classes Directors, the Board of Directors shall validly deliberate and act if one Class A Director and one Class B Director take the decisions of the Board.

Art. 8. The minutes of all meetings of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the Vice-Chairman or by two Directors. Copies or extracts of the minutes needed as evidence in court or otherwise shall be signed by the Chairman or by two Directors. If the Board of Directors is composed of one member, this latter shall sign.

Art. 9. The sole Director or the Board of Directors shall have the most extensive powers to take acts of administration or disposal in the interest of the Company.

Powers that the Law or the present Articles of Association do not reserve expressly to the general meeting of shareholders are part of the competence of the Board of Directors. If the Company is composed of a sole Director, he has the powers conferred by the Board of Directors.

According to Article 60 of the Law, the daily management and the representation of the management of the Company may be delegated to one or several Directors, officers, managers and other agents, who are not required to be shareholders, acting either alone or jointly.

Their appointment, their removal from office and their powers shall be governed by a decision of the Board of Directors. The delegation to one member of the Board of Directors shall require that the Board ensure accountability to the general ordinary meeting for the salary, emoluments and benefits allocated to the delegate.

The Company may also grant special powers by officially recorded or private power of attorney.

Art. 10. The Company shall be bound, in all circumstances (comprising the daily management) towards third parties (i) by the signature of a sole Director in the presence of one Director, or (ii) by the joint signature of two Directors, or (iii) by the signature of a Class A and B Director in the presence of classes of Directors or (iv) by the individual signature of the delegate for the day-to-day management or (v) by the joint signatures of two persons or the sole signature of any person to whom such powers of signature have been delegated by the Board of Managers within the limits of the powers entrusted to them.

Title III. - Supervision of the Company

Art. 11. Transactions of the Company shall be supervised by one (1) or several Auditors, who need not to be shareholders.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder shall designate the Auditor and fix their number, the compensation and the term of office, which shall not exceed six (6) years.

Title IV. - General meetings of shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 12. The meeting of shareholders of the Company regularly constituted shall represent all shareholders of the Company. It shall have the broadest power to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company. If the Company has a sole shareholder, he shall exercise the powers conferred to the general meeting.

The general meeting is convened by the Board of Directors or on request of shareholders representing at least one-tenth of the share capital.

Art. 13. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office or at any other place in Luxembourg specified in the convening notice, on the first Monday in the month of June at 10.00 o'clock. Should this day be a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next working day.

Other meetings of shareholders may be held at any time and place determined in the convening notice.

The quorum and the deadlines required by the law shall govern the convening notices and the conduct of the shareholders' meetings of the Company, except as otherwise provided in the present Articles of Association.

Each share shall give the right to one vote. Any shareholder may take part in the shareholders' meetings by designating in writing, by cable, telegram, telex or fax another person as his representative.

Except as otherwise provided in the present Articles of Association, the decisions of the shareholders' meetings duly convened are taken at the simple majority of the shareholders present or represented.

The Board of Directors may determine any other conditions to be fulfilled by the shareholders to take part in the meeting of shareholders.

If the shareholders are present or represented and if they state they are aware of the agenda, the meeting may be held without prior notice.

The decisions taken at the meeting are recorded in a minutes signed by the officers of the meeting and by the shareholders who wish to sign. If the Company has one shareholder, his decisions are also recorded in minutes.

Any shareholder may take part in a general meeting by videoconference or by means of telecommunication allowing his identification. Such means shall satisfy technical characteristics, which ensure an effective participation in the Board meeting whose deliberations shall be online without interruption. Participation in a meeting by such means shall be equivalent to a physical presence at such meeting.

Title IV. - Financial year, distribution of profits

Art. 14. The financial year shall commence on the first day of January and close on 31 December of next year.

Art. 15. Out of the net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This deduction is not longer compulsory when the reserve has reached ten per cent (10%) of the share capital of the Company as set or increased or reduced pursuant to paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Association.

The general meeting shall decide the allocation of the remaining balance of the annual net income and to pay dividends, at its sole discretion, as it may suitable to the corporate object and policy.

Dividends may be paid in Euros or in any other currency chosen par the Board of Directors, The Board of Directors is empowered to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth in the Law of 1915 on companies.

Title V. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a decision taken by the general meeting in accordance with the terms provided for an amendment of the Articles of Association.

Upon dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, natural persons or entities, appointed by the general meeting, which shall determine their powers and remuneration.

Title VI. - General provision

Art. 17. The parties referred to the Law of 1915 on commercial companies, as amended and the "Law SPF" for any matter not covered in the present Articles of Association.

Transitional provisions:

1. The first financial year shall commence since the date of incorporation and close on December 31st, 2013.
2. The next annual general meeting of the shareholders shall be held in 2014.

Subscription and Payment:

The Articles of Association of the Company have been adopted and the appearing parties declare that they subscribe for the seven thousand (7,000) shares as follows:

1. Mr. Marco COLOMER BARRIGON, prenamed,	3,500
2. Mr. José COLOMER BARRIGON, prenamed	<u>3,500</u>
TOTAL:	7,000

All shares have been fully paid up by way of contributions in cash, so that the amount of seventy thousand euro (70,000.- EUR) is available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary, who states it.

Declaration

The undersigned notary declares that the conditions set forth in new Article 26 of the Law dated 10 August 1915 on commercial companies have been fulfilled.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever incumbent upon the Company or which will have to be borne by it as a result of its incorporation, are estimated at one thousand seven hundred and fifty Euros (1,750.- EUR).

Decisions of the shareholders:

The appearing parties, representing the entire issued share capital, has passed unanimously the following resolutions:

1. The number of Directors is fixed at six (6) and the number of statutory Auditor at one (1).
2. The following persons are appointed as Directors:

Class A:

- Mr. Yannick KANTOR, lawyer, born on October 25th, 1975 in Verviers (Belgium), residing professionally at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Mrs Mayra ROMERO TORRES, private employee, born on March 21st, 1976 in Santiago de Cuba (Cuba), residing professionally at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Class B:

Mr. Marco COLOMER BARRIGON, prenamed, born on December 14th, 1960 in Madrid, Spain, residing at 17, Apolonio Morales, Madrid, Spain.

Their terms shall expire at the end of the annual general meeting of 2018.

3. Is appointed as statutory auditor:

Mr. Sébastien FEVE, born on December 19th, 1978 in Saint Dié des Vosges (France), residing at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. His term shall expire at the end of the annual general meeting of 2018.

4. The registered office of the Company is located at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Meeting of the board of directors

The Directors have convened in the Board of Directors and taken unanimously the following single resolution:

1. Is appointed Chairman of the Board of Directors for a term of six years:

Mr. Yannick KANTOR, prenamed, born on October 25th, 1975 in Verviers (Belgium), residing professionally at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg His term shall expire at the end of the annual ordinary general meeting of 2018.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le quinze mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Mr Marco COLOMER BARRIGON, entrepreneur, né le 14 décembre 1960 à Madrid, Espagne, demeurant à Madrid Espagne, rue Apolonio Morales 21, agissant tant en son nom personnel qu'en tant que mandataire de:

2.- Mr José Luis COLOMER BARRIGON, entrepreneur, né le 3 avril 1962 à Madrid, Espagne, et demeurant à Madrid, Espagne rue Apolonio Morales 21, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial et par les présents statuts.

La Société Anonyme adopte la dénomination "ORIZAVA S.A. SPF".

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration»), et en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera luxembourgeoise.

La décision relative à ce transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers tels que définis par la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, à condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, en restant toujours cependant, dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-dix mille euros (70.000,-EUR) représenté par sept mille (7.000,-) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune.

Le capital social de la société pourra être porté à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous réserve des dispositions de la Loi.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul ayant droit par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

Titre II. - Administration de la Société.

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Dans le cadre de plusieurs administrateurs, ces derniers seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

L'administrateur unique ou les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Toutefois, lorsque la Société est constituée de plusieurs administrateurs, deux groupes d'administrateurs A et B pourront alors être créés et les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale.

Les actes engageant la société devront porter la signature d'un membre de chaque groupe conformément aux présentes dispositions.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

S'il existe deux groupes d'administrateurs A et B, le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si les décisions du Conseil d'Administration sont prises par un administrateur de la catégorie A et par un administrateur de la catégorie B.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. L'administrateur unique ou le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres

agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers (i) par la signature d'un administrateur unique en présence d'un administrateur unique, ou (ii) par la signature conjointe de deux administrateurs, ou (iii) par la signature d'un administrateur A et d'un administrateur B en présence de groupes d'administrateurs ou (ii) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce, dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Titre III. - Surveillance de la Société.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique désignera le commissaires aux comptes et déterminera le nombre, la rémunération et la durée de sa fonction qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre IV. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique.

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de Juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Année sociale, répartition des bénéfices.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 15. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pourcent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est habilité à décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Titre V. - Dissolution, Liquidation.

Art. 16. La dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. - Dispositions générales.

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à la «Loi SPF».

Dispositions transitoires:

1. Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2013.

2. La prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2014.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, déclarent souscrire les sept mille (7.000) actions comme suit:

1.- Mr Maro COLOMER BARRIGON, prénommé,	3.500
2.- Mr José COLOMER BARRIGON, prénommé	3.500
Total:	7.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de soixante-dix mille euros (70.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à mille sept cent cinquante euros (1.750,-EUR).

Décisions des actionnaires:

Les comparants, représentant la totalité du capital souscrit, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à six (6) et le nombre du réviseur d'entreprise à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

Catégorie A:

- Monsieur Yannick KANTOR, juriste, né le 25 octobre 1975 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 8A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

- Madame Mayra ROMERO TORRES, employée privée, née le 21 mars 1976 à Santiago de Cuba (Cuba), demeurant au 8A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Catégorie B:

Mr Marco COLOMER BARRIGON, prénommé, né le 14 décembre 1960 à Madrid, Espagne, demeurant au 17 de la rue Apolonio Morales, Madrid, Espagne.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

3. Est nommé réviseur d'entreprise:

Monsieur Sébastien FEVE, née le 19 décembre 1978 à Saint Dié des Vosges (France), demeurant au 8, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

4. Le siège social de la société est fixé au 8A, boulevard de la Foire L1528-Luxembourg.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs se sont ensuite réunis en conseil d'administration et ont pris à l'unanimité l'unique résolution suivante:

1. Est nommé président du conseil d'administration pour une durée de six ans:

Monsieur Yannick KANTOR, prénommé, né le 25 octobre 1975 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 8A, boulevard de la Foire;

Son mandat prendra fin à l'issu de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2018.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte français prévaudra.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. COLOMER BARRIGON, J L. COLOMER BARRIGON, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22/05/2013. Relation: LAC/2013/23131. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013073715/510.

(130090194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Logi Holdings Sub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.103.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil de gérance prise à Luxembourg en date du 4 juin 2013

En date du 4 juin 2013, le Conseil de gérance de la société Logi Holdings Sub S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est transféré du 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le Conseil de gérance décide d'accepter les démissions avec effet immédiat de Monsieur Jean-Christophe Gladek et Monsieur Stramel de leur mandat de gérant de classe A ainsi que les démissions de Monsieur Peter Dickinson, Monsieur James Saout et Monsieur Philip Godley de leur mandat de gérant de classe B

3. Le Conseil de gérance décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

a. Dr. Ralf Remer, né le 14 février 1976 à Schwerin (Allemagne), demeurant professionnellement au 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de classe A;

b. Monsieur Christopher de Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney (Australie), demeurant professionnellement au Hasilwood House, 60 Bishopsgate, London, EC2N 4AW en tant que gérant de classe A; et

c. Monsieur Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Denver (Etats-Unis), demeurant professionnellement au 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073611/23.

(130091105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Reflex'it S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 131.757.

—
L'an deux mille treize, le vingt-huit mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «REFLEX'IT S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social actuel au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2328 du 17 octobre 2007.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 131.757.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa création.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Olivier Kuchly, expert-comptable, avec résidence professionnelle au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie Salvetti, employée privée, avec résidence professionnelle au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Abdelkader Jemaa, employé privé, avec résidence professionnelle au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la Société de la commune de Bertrange vers la commune de Weiswampach;
- 2.- Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 28, Gruuss Strooss, L-9991 Weiswampach;
- 3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société, afin de refléter le changement du siège de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de la commune de Bertrange vers la commune de Weiswampach et de fixer sa nouvelle adresse au 28, Gruuss Strooss, L-9991 Weiswampach.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement et du siège social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article DEUX (2) des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social est établi à Weiswampach, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. KUCHLY, V. SALVETTI, A. JEMAA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 4 juin 2013. Relation: EAC/2013/7123. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013073768/56.

(130090952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Renta Corporacion Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.566.

Par résolutions signées en date du 31 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet immédiat, de la démission de Catherine Baudhuin et de Peggy Murphy, toutes deux ayant leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de leur mandat de gérant B;

- nomination, avec effet immédiat, de David Vila Balta, avec adresse professionnelle au 252-260 Via Augusta, 08017 Barcelone, Espagne, au mandat de gérant B, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073770/15.

(130090496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.
